



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

### SUR LA COMMUNE DE AGDE 34300

7 Impasse du Cabestan

Ensemble Immobilier dénommé « Agde Marine 2 »

Résidence « La Vigie »

UN STUDIO AU REZ-DE-CHAUSSEE DE 16,11M<sup>2</sup>

AVEC LOGGIA DE 4,62M<sup>2</sup>

(CADASTRE SECTION OE N° 55)

ADJUDICATION FIXEE LE 15 NOVEMBRE 2022 A 11 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières

du Tribunal Judiciaire de BEZIERS – 93 avenue du Président Wilson -34500 BEZIERS

Visite prévue sur place le mercredi 9 novembre 2022 à 14 heures par le ministère de la SCP LAUTIER SYLVESTRE, Huissier de Justice à BEZIERS

### DESIGNATION

Sur la Commune de AGDE 34300, dans un ensemble immobilier dénommé « Agde Marine 2 » 7 impasse du Cabestan, le Cap d'Agde, Résidence « La Vigie », cadastré section OE n° 55 pour 46a 46ca et le lot 97.

Lot 97 : un appartement et les 32/10 000èmes des parties communes générales.

Cet ensemble immobilier a fait l'objet :

- d'un état descriptif de division - règlement de copropriété reçu par Maîtres René ANDRIEU et Jean CLAUZEL, notaires à AGDE, le 23 octobre 1972, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de BEZIERS 2EME BUREAU, le 8 novembre 1972, volume 185 numéro 4.

- d'un état descriptif de division - règlement de copropriété modificatif reçu par Maîtres René ANDRIEU et Jean CLAUZEL, notaires à AGDE, le 26 janvier 1973, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de BEZIERS 2EME BUREAU, le 14 février 1973, volume 237 numéro 6.

- d'un état descriptif de division - règlement de copropriété modificatif reçu par Maîtres René ANDRIEU et Jean CLAUZEL, notaires à AGDE, le 10 juillet 1973, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de BEZIERS 2EME BUREAU, le 25 juillet 1973, volume 323 numéro 9.

- d'un état descriptif de division - règlement de copropriété modificatif (dépôt de pièces Loi SRU) reçu par Maître Jean-François BOURJADE, notaire à AGDE, le 4 mars 2008, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de BEZIERS 2EME BUREAU, le 4 avril 2008, volume 2008P, numéro 2549.

Un procès-verbal a été publié le 7 décembre 1981 volume 4681 n° 12.

Un procès-verbal a été publié le 4 novembre 1985 volume 6806 n° 4.

Un acte modificatif a été publié le 20 mars 2017 sous les références 3404P04 volume 2017 P n° 1886.

### CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé par la SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat postulant, au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de BEZIERS le 6 décembre 2021.

### FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BEZIERS qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

**MISE A PRIX : 19 000 €**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat

[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés  
Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au  
Greffe du Tribunal Judiciaire de BEZIERS.**